

# COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

## SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016

---

L'an deux mil seize, le dix-neuf du mois de Décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de WATTIGNIES LA VICTOIRE se sont réunis en mairie, sous la présidence de M. LEVEQUE Jean, le Maire ;

Etaient présents : M. LEVEQUE Jean, Maire, M. BLYAU Michel, M. LOUGUET Alain, M. LALOU Laurent, Adjoints, M. DERUE Alain, M. TONDEUR Jérémie, Mme ZANAGUIRAMANE Françoise, Mme. LESPINASSE Renée, Mme DUBREUX Sylvie, M. VANDER VEECKEN Jean-Marie, Conseillers municipaux ;

Absent excusé: M. VERLINDEN Samuel, .....  
Absent non excusé : .....

### **NOMBRE DE MEMBRES :**

**AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : ..... 11**

**EN EXERCICE : ..... 11**

**PRESENTS : ..... 10**

**Secrétaire de séance : Laurent LALOU**

**DATE DE LA CONVOCATION : vendredi 09 décembre 2016**

**DATE D’AFFICHAGE : mercredi 21 décembre 2016**

### **Adoption du compte rendu du 24 octobre 2016**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2016

### **Catastrophe naturelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté interministériel NOR : INTE1630434A du 26 octobre 2016, publié au Journal Officiel du 07 décembre 2016, la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle au titre d’inondations et coulées de boue du 23 juin 2016

### **Travaux de la commune**

Monsieur Le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu’il y aurait à des travaux à prévoir, notamment :  
Ruelle de la fontaine et le pont (ruisseau « pluscon ») dégradés suites aux inondations et coulées du 23 juin 2016.  
L’aménagement pour le ruissèlement des eaux route de Dimont.  
L’humidité et la porte d’entrée du logement communal 2, rue Duquesnoy.  
L’électricité de la salle des fêtes.  
Pour les travaux que la commission des travaux validera, des demandes de subventions seront faites, notamment DETR 2017 et au député Pavvros

### **Point sur les activités périscolaires du RPI**

Monsieur le Maire rappelle les activités mise en place dans le cadre des nouvelles activités périscolaires dans la commune, Le lundi et le jeudi activités assurées par Rail Atac (jeux coopératif, culture et arts, sports du monde et d’Antan etc.)  
Le mardi activité assurée par le ASHB (handball)  
La période du 02/01/2017 au 10/02/2017, une sophrologue interviendra à le lundi à la place de Rail Atac.

### **Syndicat Electricité**

Le 15 septembre 2016 le Conseil Syndical a pris acte du Compte Rendu d’activité du concessionnaire ENEDIS. Ce rapport retrace toutes les opérations afférentes à l’exécution de la concession et une analyse de la qualité de service. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat d’Electricité de l’Arrondissement d’Avesnes nous a transmis ce compte rendu. Il est demandé à Monsieur le Maire de le soumettre au conseil municipal pour prendre acte.

**10 voix pour**

**0 voix contre**

**0 abstention (s)**

### **Défense incendie**

Monsieur le Maire rapporte qu’il est allé aux rencontres de territoires 2016, organisées par le SIDEN SIAN Noréade, dont l’ordre du jour était la défense extérieure contre l’incendie, le bilan de la réalisation des travaux d’investissement inscrits au budget et présentation des propositions des programmations futures, l’incidence de la loi NOTRe sur les territoires de compétences du SIDEN SIAN et de sa régie Noréade.

### **Indemnité de conseil au comptable de la commune –Année 2016.**

# COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

## SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016

Monsieur le Maire expose,

En application des dispositions d'un arrêté interministériel de décembre 1985, le montant de l'indemnité de conseil, pouvant être attribuée au trésorier municipal de Hautmont est établi en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires, à l'exception des opérations d'ordre des trois derniers exercices.

C'est ainsi que pour l'année 2016, cette indemnité est calculée comme suit :

Dépenses nettes 2013 :	175 870.44 EUR
Dépenses nettes 2014 :	204 655.21 EUR
Dépenses nettes 2015 :	194 402.78 EUR
Total :	574 928.43 EUR
Moyenne annuelle :	191 642.00 EUR.

Pour 2016, cette indemnité de conseil calculée est de 69.16 EUR net, soit 75.86 EUR brut

Aussi, Je vous propose d'attribuer 75.86 EUR à Mme Desmedt

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

**6 voix pour**  
**3 voix contre**  
**1 abstention (s)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ATTRIBUE à Madame Desmedt, Trésorier Municipal, une indemnité brute 75.86 EUR au titre de l'année 2016

### **Adhésion de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois au Syndicat mixte du Pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis**

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal d'adhésion de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois le 30 septembre 2014 à l'association de préfiguration du Pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis, laquelle a mis au point un projet métropolitain autour des axes suivants :

1. Inscrire le Hainaut-Cambrésis dans la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle :
  - 1.1 enseignement supérieur, recherche et innovation : conjuguer, développer et diversifier les avoir-faire d'excellence
  - 1.2 grands projets : organiser les retombées économiques des grands projets d'infrastructure pour amplifier leur impact sur le développement du Hainaut-Cambrésis
  - 1.3 numérique : faire du Hainaut-Cambrésis un « territoire numérique »
2. Créer une solidarité territoriale autour de convergences métropolitaines :
  - 2.1 Emploi : accroître la cohérence et la cohésion des dispositifs d'accès à l'emploi sur le territoire
  - 2.2 Santé : œuvrer pour le développement et l'excellence d'une offre médicale globale
  - 2.3 Tourisme et culture : tirer le meilleur parti du patrimoine naturel et culturel et des équipements touristiques
3. Renforcer l'ouverture et l'attractivité du territoire :
  - 3.1 Accessibilité : disposer des infrastructures essentielles et performantes pour assurer l'ouverture européenne du Hainaut-Cambrésis et irriguer ses territoires
  - 3.2 Rayonnement : promouvoir les équipements et événements métropolitains
  - 3.3 cadre de vie et dynamiques locales : faire de chaque composante du Hainaut-Cambrésis un réel territoire de projet.

Lors de sa réunion du 19 octobre dernier, le conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a approuvé la création d'un syndicat mixte du Pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis qui regroupera les communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole, de la Porte du Hainaut, de Cambrai et de Maubeuge-Val de Sambre et les communautés de communes du Caudrésis-Catésis, du Pays Solesmois et du Pays de Mormal, du Cœur de l'Avesnois et du Sud Avesnois.

Ce syndicat mixte aura pour fonction de

- Représenter ses membres auprès de l'Etat et des institutions régionales, nationales et européennes, par exemple dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans stratégiques et des programmes contractuels et participer aux appels à projets ;
- Contribuer à la définition de stratégies communes et à la mise en cohérence de politiques publiques ;
- Animer des dispositifs de coopération entre acteurs ;
- Promouvoir les atouts et l'offre du territoire ;
- Accompagner les collectivités membres par une assistance technique et une ingénierie financière ;
- Mutualiser les pratiques et les ressources et favoriser l'échéance de savoir-faire.

Il pourra le cas échéant contribuer à la coordination de la mise en œuvre des projets relevant de l'intérêt métropolitain par les maîtres d'ouvrage concernés.

Il réalisera son objet dans le respect de l'autonomie et des compétences de ses membres et du principe de spécialité auquel ils sont soumis

L'organe délibérant du syndicat, dénommé « Conseil métropolitain », sera composé de 36 délégués titulaires et 36 suppléants, dont 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Conformément aux dispositions du Code Générale de Collectivités Territoriales, cette adhésion ne deviendra définitive qu'après approbation par une majorité qualifiée des conseils municipaux des communes.

